

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Travaux d'amélioration de la desserte forestière du massif de la forêt de Rouge

Séance du 3 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt-huit mai deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 0

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN.

Soit : 29 présents.

Suite à l'étude demandée à l'ONF concernant l'amélioration de l'infrastructure du Massif Forestier de la forêt de Rouge, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'amélioration de la desserte de ce massif, en forêt sectionnale de Vaux St Sulpice.

Les travaux qui seront portés par la section de Vaux St Sulpice comprennent:

- La reprise de la structure de la chaussée dite de « la vie MARGOT » sur 750ml à l'aide de l'application d'un Liant Hydraulique Routier

Il expose que le montant prévisionnel total du projet est de 54 228,80 euros H.T, dont 45 740 Euros H.T en travaux et 5 488.80 Euros H.T. en Maîtrise d'œuvre et 3 000€HT d'étude préalable

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat et l'Europe (FEADER, mesure 04.31) au taux maximum de 60 % sur le montant H.T.

Compte tenu de l'enveloppe financière des travaux, la consultation des entreprises peut se faire selon la procédure adaptée.

La section de Vaux St Sulpice invite le Conseil Municipal à solliciter l'inscription sur un programme subventionné et s'engage à inscrire les dépenses correspondantes a son prochain budget.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet qui lui a été présenté par la section de Vaux,
- S'ENGAGE à demander l'inscription au budget de la section de Vaux St sulpice les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- SOLLICITE l'octroi d'une subvention pour aide à l'amélioration de la desserte forestière dans le cadre du dispositif 4.31 du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) ou toute autre aide publique,
- SOLLICITE la section de Vaux St sulpice afin qu'elle S'ENGAGE à entretenir la route, une fois les travaux réalisés, pendant une période de 10 ans, en inscrivant pour ce faire les crédits budgétaires nécessaires au budget de la section.
- APPROUVE le principe de la passation du marché de travaux selon la procédure adaptée ;
- AUTORISE le maire à signer le marché de travaux, toutes les pièces s'y rapportant ainsi que les décisions de poursuivre et les avenants ;
- S'ENGAGE à solliciter la section de Vaux St Sulpice pour le règlement des frais de publication du marché de travaux

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

